2°) En plus de ce qui précède, le prospectus du fonds a été modifié pour donner au conseil la possibilité de rejeter un nouvel ordre de souscription ou de conversion ou de prélever une commission de 2 % maximum de la valeur de l'ordre. Ce prélèvement va bénéficier au Fonds et peut-être chargé à tout investisseur qui est engagé dans des transactions excessives ou a un historique de transactions excessives ou si une transaction d'un investisseur, dans l'opinion du conseil, a été ou peut-être perturbatrice pour le Fonds.

II. — Nomination d'une société de gestion :

Le conseil a décidé de nommer RBS (Luxembourg) S.A. (« RBS ») en tant que société de gestion pour fournir des fonctions de gestion d'investissement, d'administration et de distribution au Fonds, avec la possibilité de déléguer tout ou partie de telles fonctions à des tiers. RBS va ainsi déléguer ces fonctions aux mêmes prestataires de services que ceux agissant actuellement pour le fonds. RBS a une licence en vertu du chapitre 13 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

Des versions mises à jour du prospectus et du prospectus simplifié du fonds sont disponibles, gratuitement, au siège social du fonds.

Ces changements seront effectifs à compter du 31 décembre 2005.

Au nom du conseil d'administration.

07610

GUILLEMOT CORPORATION

Société anonyme au capital de 10 466 078,70 €.
Siège social : place du Granier, BP 97143, 35571 Chantepie Cedex.
414 196 758 R.C.S. Rennes.

Droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-8 du Code de commerce, la société informe ses actionnaires que le nombre des droits de vote s'élève à 23 827 268.

07726

SOCIETE DES IMMEUBLES DE FRANCE (Groupe Gécina)

Société anonyme au capital de 62 405 076 €.
Siège social : 16, rue des Capucines, 75002 Paris.
572 231 223 R.C.S. Paris.

Assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 20 décembre 2005.

Une assemblée générale ordinaire s'est réunie extraordinairement le mardi 20 décembre 2005 à 11 heures, 16, rue des Capucines à Paris (2e), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Virement à un compte de réserve ;
2. Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
3. Pouvoirs.

Le même jour, préalablement à cette assemblée, le conseil d'administration a décidé de confier à M. Joaquín Rivero Valcarce la direction générale de la société. En conséquence, M. Rivero cumule toutes les fonctions exécutives.

Le conseil a également pris acte de la démission de M. Michel Gay de ses fonctions de directeur général et d'administrateur de la société et a coopté M. Antonio Truan Laca, en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de M. Michel Gay.

L'ordre du jour de l'assemblée générale prévoyait la ratification de la cooptation d'un administrateur, M. Joaquín Rivero Valcarce. Le conseil d'administration a décidé d'ajouter à cet ordre du jour la ratification de la cooptation en qualité d'administrateur de M. Antonio Truan laca.

Le texte de la résolution ajoutée est le suivant :

« ***Troisième résolution*** *(Ratification de la cooptation d'un administrateur)*. — L'assemblée générale ratifie la cooptation par le conseil d'administration du 20 décembre 2005 de M. Antonio Truan Laca, en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Michel Gay, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'expiration de celui de son prédécesseur, soit lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009. »

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

La troisième résolution relative aux pouvoirs est donc devenue la quatrième résolution.

Le président.

07708

IMV TECHNOLOGIES

Société anonyme au capital de 3 108 285,50 €.
Siége social : 10, rue Georges Clémenceau, 61300 L'Aigle.
352 600 209 R.C.S. Alençon.

Droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-8 du Code du commerce, il est précisé que lors de l'assemblée générale ordinaire de la société réunie le 23 décembre 2005, le nombre total des droits de vote existants était de 1 558 750.

07706

JULIUS BAER MULTISTOCK

Société d'investissement à capital variable.
Siège social : 69, route d'Esch, L – 1470 Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B-32.188.

Avis aux actionnaires du

Julius Baer Multistock – Asia stock fund ;
Julius Baer Multistock – Euroland value stock fund ;
Julius Baer Multistock – Europe leading stock fund ;
Julius Baer Multistock – Europe stock fund ;
Julius Baer Multistock – Europe value stock fund ;
Julius Baer Multistock – German value stock fund ;
Julius Baer Multistock – Global infotech stock fund ;
Julius Baer Multistock – Global megatrend stock fund ;
Julius Baer Multistock – Global opportunities stock fund ;
Julius Baer Multistock – Pacific stock fund ;
Julius Baer Multistock – Special europe stock fund ;
Julius Baer Multistock – Special german stock fund ;
Julius Baer Multistock – Special swiss stock fund ;
Julius Baer Multistock – Swiss stock fund ;
Julius Baer Multistock – US growth stock fund ;
Julius Baer Multistock – US Leading stock fund ;
Julius Baer Multistock – US stock fund ;
Julius Baer Multistock – US value stock fund.

Chers actionnaires,

Par la présente, nous vous informons que les modifications suivantes entreront en vigueur le 31 janvier 2006 :

1. Changement de la dénomination, des objectifs et de la politique d'investissement du Julius Baer Multistock – Asia stock fund, Julius Baer Multistock – Global megatrend stock fund, Julius Baer Multistock – Pacific stock fund, Julius Baer Multistock – Special german stock fund.

Nous vous informons que les dénominations, les objectifs et la politique d'investissement des compartiments suivants subiront des modifications et seront nouvellement définis comme suit (les modifications et ajouts étant soulignés suivant le cas) :

Julius Baer Multistock – Asia stock fund.

La dénomination du Asia stock fund sera changée en Global emerging markets stock fund et les objectifs et la politique d'investissement seront modifiés comme suit :

Concernant le Julius Baer Multistock – Asia stock fund (*) (Asia stock fund) (*), la Société a pour objectif de réaliser une plus-value à long terme par le biais de placements au minimum de deux tiers des actifs dans un portefeuille d'actions et d'autres titres de participation soigneusement sélectionnés émanant d'entreprises domiciliées ou qui exercent la majeure partie de leurs activités économiques dans des pays « Emerging Markets ». Par pays « Emerging Markets », on entend en général les marchés des pays en voie de devenir des Etats industrialisés et qui de ce fait présentent un potentiel considérable, mais aussi des risques élevés. Font notamment partie des pays dits Emerging Markets les pays repris à l'indice International Finance Corporation Global Composite ou à l'indice MSCI Emerging Markets.

Par ailleurs, la Société peut investir jusqu'à un tiers des actifs de l'Asia stock fund (*) dans un portefeuille d'actions et d'autres titres de participation soigneusement sélectionnés émanant d'entreprises domiciliées ou qui exercent la majeure partie de leurs activités économiques dans d'autres pays reconnus, ou bien dans des valeurs mobilières à intérêt fixe ou variable ainsi que dans des emprunts convertibles ou emprunts à option (au maximum 25 % des actifs) provenant d'émetteurs de pays reconnus.

En tout, jusqu'à max. 15 % des actifs de l'Asia stock fund (*) peuvent être investis dans des warrants sur actions et d'autres titres de participation. Les achats de warrants comportent de plus grands risques étant donné la plus forte volatilité de ces investissements.

L'Asia stock fund (*) est libellé en euros.

Tout investisseur potentiel est averti que les investissements effectués dans des pays dits Emerging Markets comportent davantage de risques et il doit notamment prendre en considération le risque :

a) d'un volume de transaction de valeurs mobilières éventuellement faible, voire inexistant, sur le marché des valeurs en question, ce qui peut affecter très sensiblement la liquidité de ces valeurs et des fluctuations de prix relativement marquées ;

b) de l'insécurité de la situation politique, économique et sociale, et partant, les risques d'expropriation ou de confiscation, de taux d'inflation extrêmement élevés, de mesures fiscales prohibitives et d'autres répercussions négatives ;

c) de fortes variations de cours du change, des ordres juridiques divergents, d'éventuelles limitations imposées aux exportations de devises, des restrictions douanières ou autres, des dispositions légales restrictives ou d'autres restrictions applicables aux investissements ;

d) de conditions politiques ou autres susceptibles de réduire les possibilités d'investissement de l'Asia stock fund (*), comme par exemple, des limitations imposées à des émetteurs ou des industries jugées sensibles du point de vue des intérêts nationaux ;

e) de l'absence de structures juridiques suffisamment développées pour les investissements privés ou étrangers et le manque éventuel de garanties pour le respect de la propriété privée.

Il se peut également que dans ces pays des limitations liées à l'exportation des devises ou à d'autres dispositions similaires entraînent en rapatriement tardif (total ou partiel) des investissements, voire l'impossibilité de le rapatrier, ce qui peut occasionner des retards dans le paiement du prix de rachat.

(*) à partir du 31 janvier 2006 : Julius Baer Multistock – Global emerging markets stock fund.

Julius Baer Multistock – Global megatrend stock fund.